

D'argent à la fasce vivrée de deux pointes de gueules, accompagnée de trois feuilles de nénuphar du même, deux en chef, une en pointe, celles du chef accostant une étoile à six rais de sable.

Armoiries adoptées par le conseil communal dans sa séance du 27 juin 1984, agréées par arrêté ministériel du 26 juillet 1984. (Mémorial B 1984, page 752)
Projet: Dr J. Cl. Loutsch en 1984.



Sous l'Ancien Régime le territoire de l'actuelle commune dépendait de la seigneurie de Bourscheid [d'argent à trois feuilles de nénuphar de gueules; fig. 1], c'est pourquoi les armes de cette dernière forment la base des armoiries communales.

La plus célèbre des familles originaires de Hoscheid est la famille Bruerius [de gueules à la fasce vivrée de deux pointes d'or accompagnée en chef d'une étoile à six rais du même; à la champagne d'argent; fig. 2], voilà pourquoi les principaux éléments des armes des Bruerius, avec les émaux modifiés par convenance, ont été intégrés dans les armoiries communales.

Hoscheid fait partie des communes originales créées au début du dix-neuvième siècle.

La loi du 10 janvier 1929 a détaché une partie du ban de Lipperscheid de la commune de Bourscheid pour l'intégrer dans la commune de Hoscheid.

